



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Dordogne
Service de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement

INSTALLATIONS CLASSÉES

POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est informé que, conformément à l'arrêté préfectoral n° BE-2021-06-06 du 30 juin 2021, une consultation du public est ouverte du mardi 17 août à 9h00 au mardi 14 septembre 2021 à 13h00 portant sur la demande d'enregistrement présentée par Monsieur Jean-Claude POUXVIEL, président de la Société Départementale de Carrières (SDC) située au lieu-dit « Bretonnier » 24640 CUBJAC-AUVEZERE-VAL-D'ANS.

Cette demande d'enregistrement concerne l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur la commune de CUBJAC-AUVEZERE-VAL-D'ANS aux lieux-dits « Les Brandes » et « Rabissou ».

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de CUBJAC-AUVEZERE-VAL-D'ANS située : Le Bourg, du mardi 17 août au mardi 14 septembre 2021 à 13h00, afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre, les jours et heures d'ouverture au public, soit :

les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 13h00.

Chacun pourra également adresser par correspondance ses observations à la Préfecture - SCPPAT - Bureau de l'environnement - 2, rue Paul-Louis Courier - CS 39000 - 24024 PERIGUEUX CEDEX.ou par courriel à l'adresse suivante :

pref-enr21-sdc-isdi-cubjac@dordogne.gouv.fr

Le dossier de demande est consultable sur le site internet des services de l'État en Dordogne www.dordogne.gouv.fr - rubrique « Politiques publiques », « Environnement Eau Biodiversité Risques », « Participation du public », « Consultations du public ».

À l'issue de cette procédure, une décision concernant la demande présentée par la Société Départementale de Carrières (SDC) sera prise par le préfet de la Dordogne (arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées au I de l'article L.512-7 ou arrêté préfectoral de refus).



Nouvelle adresse :
Préfecture - 2, rue Paul-Louis Courier - CS 39000 - 24024 PERIGUEUX CEDEX
Tél : 05 53 02 24 24 - www.dordogne.gouv.fr



web